

Concept note conceptuelle pour la sélection des zones prioritaires d'intervention du 8^{ème} Programme pays UNFPA-Mauritanie (2018-2022)

I- Eléments contextuels

Le 8ème programme, couvrant la période 2018-2022, a été élaboré en concertation avec le gouvernement, la société civile, les agences du système des nations unies, les bénéficiaires (femmes et jeunes) et les coopérations bilatérales. Il contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable, en particulier ceux relatifs à la santé et à l'égalité des sexes. Le programme soutient les priorités nationales conformément à la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 et aux objectifs fixés dans le cadre de la programmation conjointe des nations unies 2018-2022. Il s'aligne sur le plan stratégique de l'UNFPA 2018-2021 et contribue à renforcer les capacités nationales de coordination et de suivi des politiques socioéconomiques pour accélérer la capture du dividende démographique.

Le programme apporte une réponse aux défis posés en termes de réduction de la mortalité maternelle et de violences basées sur le genre mais aussi d'exploitation du potentiel démographique du pays.

En effet, en dépit des efforts consentis par le pays qui ont permis d'amorcer une baisse de la mortalité maternelle, le ratio reste très élevé, 582 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2013 contre 686 en 2007. Le pays ne compte que sept structures offrant des soins obstétricaux de base et cinq dispensant des soins complets en 2012. La fécondité n'a que peu baissé passant de 5 enfants par femme en 2000 à 4,3 enfants en 2013. Selon l'enquête MICS 2015, la prévalence contraceptive moderne reste faible (17,8%) et les besoins non satisfaits en espacement des naissances sont élevés (33,7%).

Le faible accès aux services de santé sexuelle et reproductive est l'un des problèmes de santé auxquels les jeunes sont confrontés. En 2015, 32% seulement des formations sanitaires offraient des services spécifiques aux adolescents et jeunes.

Par ailleurs, les femmes et les filles sont confrontées à plusieurs formes de violences: mutilations génitales féminines (66,6%), mariage des enfants (35,2%) et grossesses des adolescentes (21,5%). De nombreux cas de viols ont été recensés à Nouakchott par les organisations de la société civile entre 2015 et 2016.

Sur le plan démographique, la population mauritanienne demeure jeune (63% ont moins de 25 ans), mais présente un potentiel de croissance économique important sans que les conditions de capture du dividende démographique soient réunies.

Pour répondre à ces défis, le 8^{ème} programme a ciblé trois domaines du plan stratégique de l'UNFPA à savoir (i) la santé sexuelle et reproductive, (ii) l'égalité de genre et habilitation des femmes, et (iii) la dynamique de population. Il vise à travers cela l'atteinte de quatre produits spécifiques :

• Les capacités nationales à développer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies favorisant l'accès universel aux services de santé sexuelle

- et reproductive de qualité pour les adolescents et jeunes sont renforcées, y compris en situation humanitaire
- Les capacités nationales à offrir des services complets et intégrés de santé sexuelle et reproductive de qualité incluant la planification familiale/espacement des naissances en particulier pour les adolescents et les jeunes sont renforcées y compris en situations de crises humanitaires.
- Les capacités des institutions étatiques et de la société civile sont renforcées pour assurer la prévention, la protection et la prise en charge des femmes et adolescentes victimes des violences basées sur le genre particulièrement les plus vulnérables, y compris en contexte humanitaire.
- Les politiques nationales sont améliorées pour positionner la capture du dividende démographique comme base du développement durable.

Les recommandations issues de l'évaluation du 7ème programme ont fait ressortir la nécessité de recentrer les interventions sur des zones réduites géographiquement et permettant l'accès à des populations vulnérables, mais ayant un grand potentiel de résultats par la présence d'organisations locales et de la société civile dans la région.

C'est dans ce cadre et afin de préparer le lancement du 8^{ème} programme que sera effectuée une analyse approfondie pour le choix stratégique des zones d'intervention sur la base de critères objectifs qui seront préalablement définis.

II- Objectifs:

<u>Objectif général</u>: Déterminer les zones prioritaires d'intervention du 8ème programme pour un meilleur recentrage des actions et un plus grand d'impact.

Objectifs spécifiques :

- Etablir des critères de ciblage des zones d'intervention basés sur la vulnérabilité (indicateurs pertinents) au regard des objectifs et du mandat de l'UNFPA, de la présence d'une « masse critique de bénéficiaires », d'organisations locales et de la société civile ;
- Identifier les zones de convergence avec les agences du SNU et les autres partenaires et/ou programme ;
- Identifier des zones où il est possible de dérouler plusieurs interventions du programme (Santé de la reproduction, Jeunesse, Genre et DH, Dynamique de population et Humanitaire);
- Faire une cartographie des intervenants dans les zones identifiées pour développer de possibles partenariats ;
- Etablir, sur la base des critères arrêtés, la liste des zones où un paquet minimum d'activités devra être délivré par le programme.

III- Résultats attendus :

- Des critères objectifs de vulnérabilité basées sur des données nationales, sectorielles et régionales et tenant compte des objectifs, des avantages comparatifs et du mandat de l'UNFPA, sont établis;
- Les zones ayant un potentiel de convergence et de synergie avec les autres partenaires intervenant dans les mêmes domaines sont identifiées ;

• Une zone d'intervention, bien délimitée géographiquement, est identifiée sur la base des critères de vulnérabilité préétablis.

IV- Méthodologie:

Pour réaliser ce travail, un consultant national sera recruté. Il définira, en collaboration avec l'UNFPA et la Coordination du programme au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances, les critères sur la base desquels le choix des zones d'intervention sera fait. Le consultant assurera, par la suite, la collecte et l'analyse des données permettant de produire un rapport détaillé et documenté sur le choix des zones identifiées en lien avec l'avantage comparatif de l'UNFPA et les ressources du programme.

V- Durée de la consultation : 21 jours ouvrables

VI- Produits et livrables

- Une notre de cadre définissant les critères de sélection des zones d'interventions, la méthodologie à suivre et le calendrier d'exécution de la consultation;
- Un rapport précisant les zones d'intervention du nouveau programme, identifiées sur la base de critères de vulnérabilité préétablis ;
- Une présentation power point qui sera présentée devant les parties prenantes.

VII- Profil du consultant :

En se basant globalement sur l'évaluation du $7^{\text{ème}}$ programme et spécifiquement sur les orientations pour le choix stratégique de la zone d'intervention prioritaire du programme, le consultant recherché doit remplir les critères suivants :

- Justifier d'un niveau académique avec au minimum un diplôme universitaire supérieur en médecine, santé publique, épidémiologie ou toutes autres disciplines connexes : démographie, sociologie, gestion/planification, statistique, économie, etc.;
- Bonne connaissance du mandat de l'UNFPA : Santé Reproductive, Genre/DH, Jeunesse, Population et Développement ;
- Un minimum de 7 ans d'expériences en matière de recherches, de planification stratégique et d'évaluation de programmes ;
- Avoir été impliqué dans le processus d'élaboration et/ou la mise en œuvre des documents stratégiques en matière de SR, Jeunesse, Genre, Population et Développement.
- Expérience significative dans la conduite d'études et d'analyses dans le domaine du développement pour le compte des agences des Nations Unies ou d'autres organisations internationales ;
- Connaissance des questions transversales telles que le Dividende Démographique, le genre et les droits humains ;
- Etre familier avec le traitement et l'analyse de données quantitatives et qualitatives ;
- Une bonne connaissance du Système des Nations Unies et de ses outils de programmation conjointe (UNDAF);
- Excellente capacité de rédaction et de communication en français. L'arabe et l'anglais seraient un atout;

- Avoir une excellente capacité de synthèse et présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (Internet, Word, Excel et Power Point);
- Etre capable de travailler en équipe.

VIII- Responsabilités de l'UNFPA

L'UNFPA accompagnera et supervisera le consultant (e) tout au long de la consultation à travers :

- La revue et validation de la note méthodologique proposée par le consultant et de tous les documents produits jusqu'au rapport final;
- Un appui dans la planification et la mise à disposition de la documentation existante au niveau de l'UNFPA et chez ses partenaires (disponible à la prise de service).
- L'UNFA mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires l'accomplissement total de sa mission.